

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 292

présenté par

M. Chanteguet, rapporteur au nom de la commission du développement durable et de
l'aménagement du territoire

ARTICLE 3

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« dans le cadre des titres d'exploration ou d'enquête publique dans le cadre des titres
d'exploitation »,

les mots :

« applicable aux demandes de titres d'exploration ou après la fin de la procédure d'enquête
publique applicable aux demandes de titres d'exploitation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.